

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1472 Décisions concernant les Services Etat

n° 1472

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 11 du 01/11/1966

Date de publication  
13 septembre 1966

Date du numéro  
1 novembre 1966

### TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, à M. Flmi ÆAssowe Obsieh, l'autorisation un préalable de construire, sur le titre foncier n° 10515: deux (2) villas jumelées comprenant 3 chambres, cuisine, sale d'eau W.C chacune: 08 deux (2) villas indépendantes en rez-de-chaussée, comprenant chacune 5 chambres, cuisine, salle d'eau et W.C. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.